

ça n'arrive pas ...

qu'aux autres.

Service de Santé au travail



Des questions ?
Contactez le SMIA,
votre service de Santé au Travail.

AT-MP

Accidents du Travail
Maladies Professionnelles



des repères
pour y voir plus
clair !

Il y a 2 fois plus d'accidents
du travail chez les jeunes !!!



Rédaction et conception
Docteur M. COFFY
S.JOBIN Conseillère en EPI

Apprenti(e)s - de 18 ans

Définitions

Accident de travail

C'est un évènement soudain lors du travail provoquant une blessure, ou une lésion interne immédiate ou retardée (mal de dos...).



Accident de trajet

Lors du trajet aller-retour du domicile au travail, non détourné, non interrompu pour motif personnel.

Attention à l'utilisation des deux roues (feux réglementaires, gilet de sécurité la nuit...)



Maladie Professionnelle

Maladie en lien avec une exposition à des risques professionnels. Elle est définie par des tableaux comprenant maladie, emploi, durée d'exposition.

Formalités

Accident de travail

APPRENTI(E)

Prévenir son employeur dans les 24 heures (sauf cas de force majeure).

Consulter un médecin pour rédiger un certificat médical initial (avec ou sans arrêt de travail).

Ne pas oublier de faire rédiger un certificat final par un médecin.

EMPLOYEUR, entreprise ou centre de formation selon le lieu de l'accident

Remplir une Déclaration d'Accident du Travail.

Informé la sécurité sociale sous 48 heures.

Prévenir le médecin du travail.

Demander une visite de reprise si arrêt > 30 jours.

Maladie Professionnelle

La reconnaissance de la maladie professionnelle est demandée par l'apprenti(e) auprès de la sécurité sociale avec un certificat médical.

Bénéfices

Prise en charge des frais médicaux, paramédicaux (kiné...).

Indemnisation de l'arrêt de travail si vous avez travaillé plus de 200 heures.

Réparation des séquelles par la sécurité sociale.



Prévention

Suivre les recommandations de sécurité (travail en hauteur - machines dangereuses...).

Suivre le plan de progression du centre de formation.

Porter les EPI (gants, lunettes de protection, chaussures de sécurité...).

Vous êtes là pour apprendre, pas pour vous faire mal !!!